

Procès-Verbal

Elu-e	Statut		
	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Etienne Rougeaux	☒	☐	☐
Virginie Pate	☒	☐	☐
Stéphane Ramaux	☒	☐	☐
Virginie Valot	☒	☐	☐
Frédéric Bouton	☒	☐	☐
Stéphanie Desarbres	☒	☐	☐
Michel Rochet	☒	☐	☐
Paulette Giancatarino	☒	☐	☐
Patricia Sermier	☒	☐	☐
Marina Jahier	☒	☐	☐

Pour avis technique

Nom	Statut		
	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Rémi Gauthier	☐	☒	☐

Patricia Sermier est nommée secrétaire de séance.

1. Visite du pôle enfance de La Loye

Suite de la visite du pôle enfance et de la plateforme à l'étage, rappel des enjeux :

- Délai de réalisation des travaux dépend du projet groupe scolaire de Mont sous Vaudrey et des contraintes en matière de réglementation concernant la micro-crèche
- Pas de projet du côté de la commune, mais rien n'est formalisé quant à la mise à disposition des locaux ; la question d'une participation de la commune n'a pas été évoqué (sujet de l'amortissement),

Sujet financier concernant le groupe scolaire : étude de la faisabilité financière du projet, accompagnement par Alexis JORAM de SOLTERR ainsi que Finance Active ; hypothèse de financement : agir sur les fonds de concours, hausse de la fiscalité intercommunale, restructuration des bâtiments existants.

Pourquoi ces difficultés de financement apparaissent aujourd'hui alors que le projet du groupe date de plusieurs années : dégradation des finances (baisse des dotations), pas de hausse des impôts, redistribution du montant des fonds de concours aux communes supérieur à ce que perçoit la CCVA, augmentation des charges de personnel.

Si ce projet ne pouvait aboutir, il faut réorienter rapidement les réflexions sur les travaux dans les écoles existantes et ne pas maintenir un poste d'enseignant artificiellement dans le cadre de la convention de ruralité. Il faut aussi tenir compte des besoins d'investissement des communes.

Prochaine conférence des maires sur le sujet : apporter des éléments chiffrés pour une aide à la décision.

Question : la hausse des impôts a-t-elle un impact sur les dotations de la CCVA ?

On se demande également quelle est la position du DASEN sur le maintien des écoles à 2 classes.



Quels que soient les choix en matière de gestion de la compétence scolaire, la question de la baisse démographique durable reste un sujet d'actualité.

1. Actualités des membres du Bureau

1. Tourisme et Culture

Clara a quitté son poste vendredi et le recrutement a eu lieu. La personne est opérationnelle et arrive mi-août.

Les recrutements sur la partie culture avancent plutôt bien.

Rencontres artistiques se sont bien passées, plus de monde que les années précédentes. Little Town Festival le 1^{er} août à Cramans, les balades artistiques les 6 et 7 août et le cinéma en plein air le 13 août à Ounans.

2. Vie sociale

Réunion Pays Dolois reporté à demain.

3. Enfance

La première Commission a eu lieu le 1^{er} juillet. Rencontre avec les élus de la Plaine Jurassienne, une réflexion est en cours sur leur secteur pour la mise en service d'un LAEP.

4. Mobilité

Maintien des navettes Mouchard-Dole confirmé ; maintien de l'arrêt à la gare de Montbarrey, les travaux de la Voie des Salines avancent, les boucles cyclo tourisme autour des campings fonctionnent.

5. Economie

Afterwork d'été le 2 juillet chez AMC à Bans : 82 participants, 48 entreprises différentes, enquête de satisfaction réalisée et quelques pistes d'amélioration ont été relevées mais le format convient aux entreprises.

La première commission Attractivité le 22 juin.

6. Ressources humaines et Finances

Première commission a eu lieu.

2. Culture : demande de subvention Cie Oulham

L'association Oulham Compagnie des Art Farouches, basée à Mont-sous-Vaudrey, a déposé le 10 juin dernier une demande de subvention culturelle d'un montant de 2000 € pour son projet « Les Passeurs de Braises – Résidence artistique, création et transmission à ETAPES ».

Ce projet aura lieu du 15 juin au 21 décembre 2026, dans les locaux du centre ETAPES de Mont-Sous-Vaudrey, et il associe création artistique, transmission et médiation culturelle autour des arts du spectacle vivant, du feu, du cheval et des imaginaires.



Deux créations seront développées durant la résidence : une création originale de la Compagnie Oulham et une création en coproduction avec un artiste partenaire. Ces temps de recherche seront complétés par des actions culturelles gratuites à destination des habitants, des enfants, des jeunes et des familles : ateliers de découverte artistique, rencontres avec les artistes, initiations musicales, découverte du travail autour du cheval et temps de partage autour du processus de création. L'ensemble des activités est proposé gratuitement au public. Le descriptif détaillé du projet, figure dans le dossier joint.

Le projet s'inscrit dans une démarche de partenariat durable entre la Compagnie Oulham et le centre ETAPES, avec une volonté de développer à long terme des actions de création et de médiation culturelle à destination des habitants du territoire.

Dans le cadre de la politique de développement culturel de la CCVA et notamment de son axe d'action relatif aux résidences artistiques et au soutien à la création, il est proposé au bureau d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association Oulham Compagnie des Art Farouches.

Décision du bureau : Accordé.

3. Economie : Aide aux salons l'Arboiserie

L'entreprise « l'Arboiserie », SIREN n°482 946 381 est implantée au 3 rue du bois 39330 Mouchard, fabrique des objets en bois (accès à leur site web). Elle nous a contacté le 29 mai dernier pour solliciter une aide au salon.

En effet, l'entreprise est partenaire de la Route du Rhum destination Guadeloupe pour la 3e fois. À ce titre, Mme Clerc et Monsieur Pain, les gérants, tiendront un stand lors de l'évènement à Saint Malo pour un coût de 9 141,6 € HT. L'évènement aura lieu du 20 Octobre au 1er novembre 2026.

Ils nous ont bien fait parvenir un courrier de demande ainsi que le devis de location du stand. Pour terminer, ils ont perçu leur dernière aide au salon en 2022.

Le dossier a bien été présenté à Virginie.

Le bureau valide à l'unanimité une aide individuelle d'un montant de 500€.

4. Rapport Conseil communautaire de septembre

1. Convention-cadre relative à la réalisation de prestations de services informatiques, au profit des communes membres, et de leur éventuel syndicat, par la Communauté de communes du Val d'Amour

Afin de renforcer la mutualisation des moyens entre la Communauté de communes et ses communes membres, il est proposé de mettre en place une convention-cadre permettant aux communes qui le souhaitent de solliciter ponctuellement le service informatique de la CCVA pour des interventions informatiques. Cette convention a pour objectif d'offrir un appui technique aux communes qui ne disposent pas des ressources ou des compétences nécessaires en interne, tout en garantissant un cadre juridique, administratif et financier sécurisé.

Les prestations seront réalisées uniquement sur demande de la commune concernée, en fonction des disponibilités de l'agent informatique et dans la limite de missions ponctuelles, sans se substituer à un besoin permanent. Chaque intervention fera l'objet d'un bon de



commande précisant la nature de la mission, sa durée estimative et son coût. Les agents intervenants resteront placés sous l'autorité de la Communauté de communes. Il est proposé de fixer le tarif des prestations à 40 € de l'heure, facturé sur la base du temps réellement consacré à la mission, déplacements inclus. Ce tarif correspond au coût réel du service et intègre le coût salarial de l'agent (rémunération, charges, frais de gestion, médecine du travail et œuvres sociales), ainsi que les coûts liés aux logiciels, aux équipements informatiques et au matériel nécessaires à la réalisation des prestations. Ce dispositif n'a donc pas vocation à générer un bénéfice, mais à permettre la prise en charge des coûts supportés par la Communauté de communes dans le cadre de cette mutualisation.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver les termes de la convention-cadre relative à la réalisation de prestations de services informatiques au profit des communes membres et de leur syndicat, par la Communauté de communes du Val d'Amour ;
- De fixer le tarif des prestations à 40 € par heure, facturé sur la base du temps réellement consacré à la mission, déplacements inclus ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention-cadre avec les communes membres qui en feront la demande, ainsi que tout bon de commande et tout document nécessaire à son exécution.

Reporté

5. Questions diverses

Association des éleveurs de chevaux : manifestation à Cramans le 10 octobre, proposition de convention avec la CCVA pour un partenariat et une contribution de 300 €.

Bureau valide à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Patricia Sermier



Etienne Rougeaux

